

Séance plénière du 17 au 19 décembre 2014
Développement social et santé - Projet de budget pour 2015

**AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE
Socialiste Républicain & apparentés**

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Développement social et santé
Fonctionnement
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Sous-fonction 42 – Action Sociale
Programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »
Action « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale »

L'action est abondée de 0,400 € en AE et CPF

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

La Région s'est engagée depuis plusieurs années à accompagner les publics fragilisés en partenariat avec le monde associatif. Nombre d'associations tirent cette année encore la sonnette d'alarme face aux conséquences de la crise qui sont considérables. L'antenne francilienne de la Banque Alimentaire a distribué 11,3 millions de repas soit 110.000 personnes aidées par trimestre.

Depuis le début de la crise économique, la demande a explosé et la situation est de plus en plus difficile pour les associations. Le Parlement européen a voté un budget de 3,5 milliards d'euros pour l'aide au plus démunis pour la période de 2014 à 2020, sous la forme d'un Fonds européen d'aide au plus démunis (FEAD). Celui-ci permet l'approvisionnement de 240 banques alimentaires en Europe grâce notamment au surplus agricole de l'union qui s'amenuise et se transforme principalement en aide financière.

Par ailleurs, l'argent du FEAD, proviendra à terme du Fonds social européen (FSE) qui voit son domaine d'intervention élargi à une « assistance matérielle de base » et à l'accompagnement vers l'insertion sociale. Cette nouvelle répartition risque d'amoinrir l'action portant sur l'aide alimentaire.

Au regard de l'augmentation constante du nombre de personnes demandant une aide les associations (Les Banques alimentaires, la croix Rouge, les Restos du Cœur, le Secours Populaire...) qui déploient l'aide alimentaire s'inquiètent à juste titre de ces nouvelles mesures.

C'est pourquoi, la Région doit poursuivre son soutien auprès des acteurs associatifs en direction des plus démunis. Le groupe socialiste, républicain et apparentés propose d'abonder l'action de 0,400 M€.

Gilles-Maurice BELLAÏCHE

